



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050864

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/04/2024 12H17 C:024129 I:05632

V/Email reçu le Mercredi 17/04/2024 à 12H17

V/REF.IMM. 0047

IMMEUBLE : LES 3 MATS

5/6/7, CHEMIN DE LA GODILLE
69120 VAULX EN VELIN

SDC 'Les 3 Mats'

C/°GAGNEUX SERVICES IMMOBILIER
36 RUE TRONCHET
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 23 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N6

MOTIF : SUITE REF 09/04/2024 16H50 ET REF 15/04/2024 09H31

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE RETOUR.

EN REVANCHE, POUVEZ-VOUS PRÉVOIR UNE NOUVELLE INTERVENTION CAR ELLE EST
DE NOUVEAU EN PANNE.

EST-CE QUE VOTRE TECHNICIEN POURRAIT EFFECTUER UNE RECHERCHE DE PANNE UN
PEU PLUS POUSSÉE

Donneur d'ordre : Mme S. CHAVANT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur bloc(s) moteur de ventilation mécanique contrôlée.

LE 18/04 A 08H30 :

INTERVENTION A PARTIR DE L'ALLEE N°6

- SERVICE TECHNIQUE RESTE INJOIGNBALE

DEPLACEMENT DU BOITIER DE COMMANDE QUI SE TROUVE A L'INTERIEUR DU
CAISSON ET DEVRAIT ETRE A L'EXTERIEUR

- TEST

- VARIATION FONCTIONNE

REMISE EN SERVICE DE LA VMC

REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 19/04/24 à 16H35 sarah.chavant@gagneuxsi.fr

MP LCOMPTER Email envoyé le 19/04/24 à 16H35 Mme A. BOULEZ

NOUS CLOTURONS CE DOSSIER MAIS NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION SI LE
PROBLEME DEVAIT REVENIR



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050864

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2		Pour mémoire
1,50	H.Ouvrier Electricien	2	69,98	104,97
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2		Pour mémoire
TOTAL H.T.				104,97
T.V.A. a 10,00%				10,49
TOTAL T.T.C.			En EURO	<u>115,46</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.